

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelet, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne Départements limitrophes	BUREAUX & RÉDACTION Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN-GOËLE (S-&M)	Paris et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 50

ÉCHOS DE LA SEMAINE

14 Octobre. — M. Berteaux, ministre de la guerre, visite une partie des travaux de la défense de Verdun, et plus particulièrement les forts de Lendrecourt et de Regret.

— Le tsar et le mikado ratifient le traité de Portsmouth.

— Une forte secousse de tremblement de terre est ressentie dans l'île de la Jamaïque.

15 Octobre. — M. Thomson, ministre de la marine, préside à Saint-Brieuc les fêtes d'inauguration des chemins de fer départementaux des Côtes-du-Nord.

— Les sous-agents des postes, télégraphes et téléphones de Lyon, au nombre de deux cent cinquante, se constituent en syndicat.

16 Octobre. — Le Rigsdag suédois adopte la proposition du gouvernement tendant à abolir l'acte d'union et à reconnaître la Norvège comme État indépendant.

— Le sultan du Maroc reçoit en audience M. Lowther, chef de la mission anglaise.

17 Octobre. — Le maire d'Alger prend un arrêté ordonnant la fermeture de la Bourse du Travail pour cause de propagande antimilitariste.

— Une collision s'est produite à Saint-Petersbourg, entre ouvriers de l'im-

merie des titres de l'État et la troupe; quarante personnes ont été blessées par des coups de baïonnette.

18 Octobre. — Une jeune fille nommée Kermaal, conduite par deux religieuses dans un asile d'aliénés du Finistère, se donne la mort en se précipitant sur la voie ferrée Paris-Brest.

19 Octobre. — A la suite de vols commis récemment à l'arsenal de Lorient l'amiral Melchoir rappelle aux ouvriers, par une circulaire affichée dans tous les ateliers, que les détournements du matériel de l'État entraînent pour les coupables le renvoi immédiat de l'arsenal, sans possibilité de réadmission.

— L'escadre de la Méditerranée mouillée à Ajaccio, dont les torpilleurs de la défense mobile avaient été mobilisés. Un groupe de torpilleurs ont attaqué l'escadre et ont pu torpiller le *Suffren* et l'*Léna*.

— Le tsar publie un manifeste annonçant la conclusion de la paix avec le Japon. Quelques bagarres peu graves se produisent à Saint-Petersbourg entre les ouvriers et les 'cosaques'.

20 Octobre. — Le conseil des ministres s'occupe des diverses questions que soulève la reprise des travaux parlementaires, qui aura lieu le 30 octobre.

— A Bakou, les musulmans ont enjoint aux habitants russes de quitter les maisons arméniennes. Les autorités

ont, dans un but d'apaisement, décidé d'éloigner les cosaques de Tiflis.

CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Dans son assemblée générale de dimanche dernier, la Société des secours mutuels a pris des décisions héroïques en vue de conjurer le désastre financier auquel l'eussent infailliblement exposée, à bref délai, les dépenses excessives qu'elle a à supporter et qui devenaient sans cesse croissantes.

Après un exposé assez laborieux et des discussions non moins vives, l'assemblée a accepté les nouvelles dispositions qui suivent :

1° L'application rigoureuse des décisions prises en 1889, qui prohibent l'emploi des spécialités pharmaceutiques, des sirops rafraîchissants, des eaux minérales, des vins médicamenteux, et en général tous les médicaments de luxe.

2° Que dorénavant, les malades n'auront droit qu'à une visite par jour, et qu'ils devront éviter de faire appeler le médecin lorsqu'ils seront en état d'aller eux-mêmes le consulter à son cabinet.

3° Que tout sociétaire qui dans le cours d'une même année aura été malade à diverses reprises, du 1^{er} Janvier au 31 décembre, recevra l'indemnité décroissante comme s'il s'agissait d'une même maladie.

4° Que la Société ne prendra à sa charge que les opérations de petite chirurgie sans y comprendre les pansements.

5° Que tout malade rencontré hors de chez lui sans y être autorisé par le médecin, cessera de recevoir l'indemnité en argent.

6° Enfin, la Société n'ayant aucune raison de faire obstacle à la loi sur les accidents du travail, ne pourra, à l'avenir, accorder ses secours à ceux de ses membres appelés à bénéficier des avantages de la loi de 1898.

Ce dernier article a provoqué surtout de nombreuses observations, et, cela, avec d'autant plus de raison, qu'on trouve que si la loi de 1898 permet à la Société de secours mutuels de s'exonérer des frais médicaux et pharmaceutiques dont peuvent avoir besoin les blessés du travail, elle n'a pas à faire valoir les mêmes raisons en ce qui concerne l'indemnité journalière de maladie.

Il paraît du reste assez probable que le dernier mot n'est pas dit sur l'application de cette dernière mesure.

A cette même séance, il a été procédé au renouvellement du Conseil d'administration et les anciens membres du bureau ont été réélus à presque unanimité :

M. Hémar a obtenu 154 voix comme président.

MM. Moreau, vice-président 155 voix.

E. Lemarié, secrétaire, 153 » »

A. Montauban vice-sec. 138 » »

A. Berger, trésorier, 153 » »

Bruyct, vice-trésorier, 150 » »

Administrateurs

MM. de Chalandbert 154 voix

Bénard 152 » »

Fourie 152 » »

D^r A. Beuve 142 » »

Banquet Mutualiste

du 5 Novembre

Les membres de la Société qui désireraient prendre part au grand banquet mutualiste qui aura lieu le 5 novembre prochain à Paris, dans la

galerie des Machines, sont invités à se faire inscrire avant lundi chez M. A. Berger, trésorier de la Société.

Le prix du banquet est de 3 fr. 50, et une réduction de 50 0/0 sera accordée par la Compagnie du chemin de fer du Nord aux personnes qui y prendront part.

Le garçon boucher de M. Parreau, le jeune Casimir Chorain, âgé de 18 ans, s'est rendu coupable d'un acte d'indélicatesse au préjudice de son patron.

Il s'est emparé d'une somme de 45 francs que contenait une sacoche oubliée dans une salle. Pressé de questions par les gendarmes il a avoué, non seulement son larcin, mais encore un vol de 7 francs qu'il commit, il y a peu de temps, toujours au préjudice de M. Parreau.

Casimir Chorain, né à Bonneuil (Seine-et-Oise) a été conduit à Meaux et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Nous avons le plaisir d'apprendre que Mademoiselle Marie-Louise Fourie, élève de Mademoiselle Colnet, vient de subir avec succès les épreuves du brevet élémentaire.

Toutes nos félicitations.

Madame Mallet remercie vivement les nombreuses personnes qui ont bien voulu assister aux obsèques de son regretté mari. Elle s'excuse auprès d'elles de n'avoir pu, à cause de sa douleur, les remercier de vive voix.

VILLENUEVE

Mercredi dernier, un ouvrier belge de la ferme de M. Boisseau, le nommé

Louis Gallègue était occupé avec un de ses camarades, autour d'un cheval lorsque tout à coup celui-ci lança une ruade et atteignit sous le menton l'infortuné Gallègue, qui fut projeté très violemment sur le sol de l'écurie où il demeura sans connaissance, baigné dans une mare de sang, jusqu'à l'arrivée du médecin, le docteur Sarazanas, qui constata que le malheureux avait la mâchoire inférieure brisée.

L'état du blessé s'est sensiblement amélioré.

THIEUX

Un soir du mois de juillet dernier, la commune de Thieux a été le théâtre de plusieurs troubles provoqués par des ouvriers belges venus tout exprès pour vider une querelle avec des ouvriers de la localité.

Au cours de ces désordres, quelques-uns des ouvriers de M. Dhuicque, cultivateur et maire de Thieux, qui s'étaient trouvés aux prises avec les nommés Omer Dauve et Van den Doore, actuellement en fuite, ont été grièvement blessés à coups de couteau, notamment le bouvier Chanette.

Le garde-champêtre Martin, étant intervenu pour rétablir la tranquillité publique et protéger ses concitoyens, a été frappé d'un coup de poing américain.

Ces scènes tumultueuses avaient leur épilogue ces jours derniers devant le tribunal correctionnel de Meaux qui a condamné Dauve à 2 mois de prison par défaut et a acquitté Van den Doore.

MONTHYON

Le nommé Gustave Gosset est un braconnier endurci qui, dans l'espoir de passer inaperçu pendant de longs

mois, tout en exerçant son petit métier a quitté la région de Germigny où il était très connu, pour celle de Monthyon où il n'a pas tardé à se laisser prendre dans ses filets, ou pour mieux dire, à ses collets.

Ayant joué des jambes, il a été condamné par défaut à 2 mois de prison et 200 francs d'amende.

MONTGÉ

Vendredi matin à six heures et demie, un employé de M. Tocu, entrepreneur de battages à Monthyon, en allumant le moteur de sa machine à battre, dans une des granges de la ferme de Saint-Thibault, prit mal ses dispositions et mit le feu aux récoltes que renfermait ce bâtiment d'une étendue de dix travées.

La grange a été entièrement brûlée malgré les secours empressés des pompiers de Montgé et de la population.

Les pertes s'élèvent à 46.600 francs dont 26 000 pour le fermier; 5.600 pour l'entrepreneur de battage et 15000 francs pour le propriétaire.

Le tout couvert par diverses assurances.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

Dans la journée du 9 courant, un vol d'une somme de 25 fr. 50 et différents effets d'habillement, a été commis au préjudice de plusieurs ouvriers belges. On ignore quel est l'auteur de ce vol.

VILLE de DAMMARTIN

ETAT CIVIL

du 6 au 21 Octobre

MARIAGE

7 Octobre. — Entre M. Arthur-Denis Charpentier, 22 ans, employé, et

Mlle Francine-Joséphine Durand, 16 ans, domestique.

DÉCÈS

11 Octobre. — Eugène-Théodore Lec ére 74 ans, manouvrier.

16 Octobre. — Marie-Victorine Hérivaux 73 ans.

APICULTURE

A l'exposition de Liège que des membres de la société d'apiculture de Seine-et-Marne n'ont pas voulu laisser passer sans y prendre part comme exposants, en y faisant figurer le beau et bon miel de Seine-et-Marne qui lutte avantageusement avec les gâtinois de 1^{er} choix, nous sommes heureux de trouver parmi les lauréats les noms de :

M. E. Moret constructeur de ruches à Tonnerre, hors concours, membre du Jury.

M. Albert Sonnier de Charny, président de la société d'apiculture de Seine-et-Marne, 2^e prix (médaille d'argent) pour ses miels et cires, et une médaille de bronze (3^e prix) pour ses beaux miels et rayons.

La Fédération des Sociétés françaises d'apiculture qui a pour président M. Fillard de Fresnes a obtenu un diplôme d'honneur, la plus haute récompense.

Parmi les exposants de cette Fédération, citons les noms de : M. Dumont, vice-président à Salouël (Somme), Albert Sonnier, secrétaire général à Charny, Guillemain, trésorier, maire de Condé-en-Barrois (Meuse), etc.

Nous sommes heureux de constater une fois de plus que l'apiculture française tient une forte belle place à l'étranger, et que notre région y contribue largement pour sa part; il y a là un nouveau succès pour la Société d'apiculture de Seine-et-Marne.

Les consommateurs de miel trouveront donc dans la région du miel de première qualité, en s'adressant à la Société d'apiculture de Seine-et-Marne.

MOUSSY-LE-NEUF

La cloche de l'Église paroissiale

On lit sur la cloche de l'église pa-

roissiale de Moussy-le-Neuf l'inscription suivante :

† L'AN 1775 JAY ETE BENITE PAR
M^{re} MARTIN LE BAUBE PRETRE DU
DIOCÈSE DE ROUEN CURE DE CETTE
PAROISSE NOMMÉE FRANÇOISE
ROTHELIN DORLEANS PAR SON ALTESSE
MONSEIGNEUR CHARLES ARMAND JULE
PRINCE DE ROHAN ROCHEFORT
MARECHAL DES CAMPS ET ARMEES DU ROY
GOUVERNEUR DES VILLES ET CITADELLE
DE NISME ET S^t HYPOLITE (1) PREMIER
BARON DE BIGORRE ET PAR TRES HAUTE
ET PUISSANTE DEMOISELLE FRANCOISE
DOROTEE DORLEANS ROTHELIN COMTESSE
DE MOUSSI LE VIEUX DAME DE MOUSSI
LE NEUF REPRESENTES PAR LE SIEUR
CHARLES NOEL FRANCOIS CAMUS REGISSEUR
DES TERRES ET SEIGNEURIES DES DEUX
[MOUSSI
ET FRANCOISE BOUCHER SON EPOUSE
L. S. MARTIN LEPEVRE MARGUILLER EN
[CHARGE
C, DORMOY ET I. DORMOY FONDEURS (2).

C'est à Meaux qu'on transporta, en 1793, l'argenterie de la sacristie paroissiale et trois cloches dont la plus grosse pesait environ 868 kilogrammes (3). La cloche, laissée dans la tour pour l'usage de la commune, a conservé jusqu'à ce jour les noms des illustres personnages qui lui avaient servi de patrons. La marraine, Françoise - Dorothée d'Orléans - Rothelin, descendait du fameux Jean d'Orléans, comte de Dunois et de Longueville, qui prit une si grande part à la délivrance de la patrie et à la restauration du roi Charles VII. Le comté de Moucy-le-Vieux et la seigneurie de Moucy-le-Neuf étaient passés des Le Bouteillier aux Rothelin par le mariage que Marie Le Bouteillier de Senlis contracta, le 12 novembre 1653, avec Henri-Auguste d'Orléans, marquis de Rothelin (4). Françoise-Dorothée, née

le 28 septembre 1752, était leur arrière-petite-fille; elle avait pour père Alexandre d'Orléans, lieutenant général des armées du roi, et pour mère Marie-Catherine-Dorothée de Roncherolles (5).

M. F. de Guitherry

(1) Saint-Hippolyte, ville autrefois fortifiée du département du Gard.

(2) Les noms de ces fondeurs paraissent ici pour la première fois.

(3) Monuments de Seine-et-Marne, par Aufaure et Fichol, p. 180.

(4) Le P. Anselme, Histoire généalogique des grands officiers, t. I, p. 224-226.

(5) Moréri, Dictionn. hist.

VARIÉTÉS

La lune et la végétation

M. Camille Flammarion a commencé des expériences à la station de climatologie agricole de Juvisy dans le but de vérifier si, suivant l'opinion populaire, la lune exerce une influence sur les plantes.

Des semis ont été faits à des dates correspondant aux différentes phases de la lune, avec des pois, des betteraves, des carottes, des oignons, des pommes de terre, des haricots, des romaines, des choux, des laitues et des radis.

Les résultats ont été extrêmement variables et inconstants, les meilleurs semis apparaissant à des phases quelconques, en sorte qu'il n'a rien été possible de conclure de ses premières expériences.

L'année 1906

Au moment où les calendriers viennent de faire leur apparition aux vitrines de nos libraires il n'est pas trop tôt de parler un peu de l'année prochaine. Elle comptera trois élections politiques des plus importantes : élection pour sept ans, d'un nouveau Président de la République, élection pour le renouvellement partiel du Sénat, et enfin élections générales à la Chambre des Députés.

Cette année mémorable comprendra cinquante trois lundis, joie pro-

fondée pour ceux qui font le lundi.

Les jours de semaine chômés seront : le lundi (1^{er} janvier) ; le mardi (Noël) ; le mercredi (15 août) ; le jeudi l'Ascension, naturellement, (La Toussaint) ; et le samedi (Fête Nationale).

Le mardi gras tombera le 27 février, la mi-carême, le 22 mars, la Passion le 1^{er} avril, Pâques le 15 avril, l'Ascension le 24 mai, la Pentecôte le 3 juin.

La lune sera nouvelle 12 fois et en dernier quartier 12 fois également, mais on la verra 13 fois en premier quartier et 13 fois pleine. Le mois d'Octobre comptera deux pleines lunes.

ERMENONVILLE

Les inscriptions lapidaires des Jardins

(SUITE*)

III

Sur le pilastre près de la fontaine du village, à l'entrée de la promenade :

Le jardin, le bon ton, l'usage
Peut-être anglais, français, chinois ;
Mais les eaux, les prés et les bois,
La nature et le paysage,
Sont de tout temps, de tout pays :
C'est pourquoi, dans ce lieu sauvage,
Tous les hommes seront amis,
Et tous les langages admis.

IV

Au-dessous de cette inscription :

Ici commence la carrière
D'un doux et champêtre loisir ;
Chacun, au gré de son plaisir,
A chaque borne milliaire,
Pourra poursuivre ou s'arrêter :
Dans la carrière de la vie,
Par le sort ou la fantaisie,
Chacun se sent précipiter ;
Mais, pour ne jamais culbuter
Dans l'abîme de la chimère,
Le seul moyen, c'est de bien faire,
Ou bien de savoir s'arrêter.

V

Dans la grotte de la cascade :

Nous Fées et gentilles Naiades,
Etablissons ici notre séjour ;
Nous nous plaisons au bruit de ces cascades,
Mais nul mortel ne nous vit en plein jour ;
C'est seulement quand Diane, amoureuse,
Vint se mirer au cristal de ces eaux,
Qu'un poète a pensé, dans une verve heureuse,
Entrevoir nos attraits à travers les roseaux.
O vous qui visitez ces champêtres prairies,
Voulez-vous jouir du destin le plus doux ?
N'ayez jamais que douces fantaisies,
Et que vos cœurs soient simples comme nous.
Lors, bien venus dans nos riants bocages,
Puisse l'amour vous combler de faveurs !
Mais maudits soient les insensibles cœurs
De ceux qui briseroient, dans leurs humeurs sauvages
Nos tendres arbrisseaux et nos gentilles fleurs !

VI

A la sortie de la grotte de la cascade :

Spelunca, vivique lacus, hic frigida Tempa.
Des grottes, des lacs d'une eau vive, et la fraîcheur
de la vallée de Tempé.

(A suivre).

Voir le numéro 809 de la *Petite Gazette*.

Usages et coutumes d'autrefois

Dans le village de Suines, actuellement réuni à celui de Grisy, sous la dénomination de commune de Grisy-Suines, dans le canton de Brie-Comte-Robert, il existait, avant la Révolution, un usage assez singulier : le jour de Pâques, après le grand-messe, on distribuait à la grille du château de Suines, une part de gâteau à chacun des habitants du village.

On rapporte que cet usage venait de ce qu'une dame habitant le château des Bordes, près Suines (ce château n'existe plus) revenant de faire ses pâques à la paroisse de Grisy, fut, par suite de besoin prise de défiance, et qu'ayant été généreusement secourue

par les habitants de Suines, elle avait institué cette fondation en souvenir de cet événement.

Michelin

JARDINAGE

Défoncement

(SUITE)

Le terrain ainsi choisi et amendé, on le prépare par un défoncement complet en raison de la nature du sol. Il est évident que plus le sol est sain et léger, moins la tranchée doit être profonde : plus il est compact et humide, plus il faut approfondir la tranchée : dans ce dernier cas, il est même indispensable de garnir le fond avec un lit de plâtras. Mais, dans le défoncement, il faut surtout éviter de ramener le sous-sol à la surface ; il faut ne remuer absolument que la couche arable.

**

Plantation sur butte

Quand ce sont des sols humides qui ne sont pas drainés ou des sols dont la terre végétale n'a pas au moins 0^m,70 de profondeur, on a recours à la *plantation sur butte*. Ce moyen très simple consiste à faire un trou aussi profond que le permet la nature du sol et à rapporter de la terre végétale qui exhaussera le niveau du sol d'autant plus que celui-ci sera moins riche en terre végétale. Les racines qui, dans le cas contraire, se développeraient dans un sous-sol imperméable, peuvent par ce moyen, échapper à une humidité continue.

L. BATILLAT

(Nouveau Jardinier de tout le monde)



Plaintes d'un Mécontent

On nous écrit :
J'étais venu m'établir à D..., à cause de la situation agréable de cette localité. Mais, hélas ! je serai obligé de fuir, car tout ici va de mal en pis. Tenez par exemple :

Le notaire n'a pas une *minute* à vous donner ;

Le contrôleur vous *impose* sa manière de voir ;

Le receveur ne *reçoit* pas ;

Le percepteur n'a pas la *perception* bien nette des choses ;

Le banquier *prête* à la critique :

Le médecin ne *soigne* [que sa toi,] lette ;

L'architecte *élève* des prétentions ;
Le limonadier vous *abreuve* d'*amertume* ;

Le restaurateur vous *nourrit* d'*illusions* ;

Le boucher *tue* le temps et *assomme* sa clientèle ;

L'horloger *remonte* ses prix ;

Le serrurier met la *clé* sous la *porte*

Le menuisier vous *scie* le dos et porte des *plinthes* au *parquet* ;

Le forgeron se *forge* des *idées* noires

Le cordonnier a mauvaise *alène* ;

Le cordier vous donne du *fil* à *retordre* ;

Le teinturier *détache* vos *coupons* ;

Le bonnetier parle trop *bas* ;

L'imprimeur vous fait une *mauvaise impression* ;

Le géomètre *mesure* ses pas, mais il *arpente* néanmoins de grandes distances, au risque d'y perdre la *boussole*.

Comment vivre dans un tel pays ?



Madame, à une nouvelle bonne qui arrive de la campagne :

— Lucie, où avez-vous mis la glace à rafraîchir que l'on vient d'apporter ?

— Mais... dans l'armoire à glace
Madame.

ON DEMANDE

Une Bonne de Confiance

de 35 à 45 ans

Pour tenir intérieur de maison

S'adresser au Bureau du Journal

ON DEMANDE

UN GARDE-CHAMPÊTRE

pour la commune de

MOUSSY-LE-VIEUX

S'adresser à la Mairie

FONDS DE CHARPENTE

A VENDRE, à Dammartin

S'adresser à M. Collas, rue Dussolié

Librairie-Imprimerie-Papeterie

E. LEMARIÉ, à Dammartin

CARTES A JOUER

Piquet, Poker, Whist

Pour Amateurs, Limonadiers

Marchands de Vins

Cartes demi-fines

Le jeu de 32 cartes 1 fr. 10
Les six jeux (sizoïn) 6 40

Cartes demi-fines, coins dorés

Le jeu de 32 cartes 1 fr. 20
Les six jeux (sizoïn) 6 90

Cartes fines, coins dorés

Le jeu de 32 cartes 1 fr. 25
Les six jeux (sizoïn) 7 20

ACCESSOIRES DE BILLARD

Procédés — Mouches — Rondelles

pour collage des procédés

Blanc de billard, le cent 1 fr.

CARTES POSTALES

de Dammartin et ses Environs

200 Vues Diverses

La Douzaine 0 fr. 75

LE CIDRE ET LE POIRÉ

Revue mensuelle des intérêts pomologique
et des arbres fruitiers de grandes cultures

Chaque numéro se compose de 52 pages
in-8° raisin

PARAISANT LE 1^{er} DE CHAQUE MOIS

Adresser tout ce qui concerne la Rédaction
et l'Administration, à

M. de SAINVILLE 43, quai des Gds-Augustins, Paris

Pour EVITER les MALADIES lisez le

JOURNAL DE LA SANTÉ

Paraissant tous les Dimanches

ABONNEMENT par an : France, 6 fr.

Union postale, 8 fr.

Paris, 5, Faubourg Saint-Jacques.

Rubans d'Ordres et Décorations

Légion d'Honneur, Académie,
Médaille Militaire, Secours Mutuels,
ancienneté de Services, Médailles
commémoratives de campagnes
militaires, etc.

Le ruban, 0 f. 20 — La douzaine, 1 f. 90

Insignes pour Sociétés de
Secours Mutuels, Fanfares et
Sociétés diverses.

PAPIERS, PRODUITS & ACCESSOIRES de photographie

APPAREILS NEUFS ET D'OCCASION

Plaques photographiques
de la maison E. GRAFFE & J. JOUGLA.

Plaques, papiers sensibles
& produits de la Maison LUMIÈRE.

Plaques "LUMIÈRE"

Extra-rapides (étiquette bleue)

Dimension 6 1/2-9 — Douzaine 1 fr. 00
— 9-12 — — 2 fr. 20
— 13-18 — — 3 fr. 50

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Dammartin — Imp. E. LEMARIE